



Montréal, le 12 mai 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Destinataires :** Gaz Métro et les intervenants

**Objet :** Demande d'examen du rapport annuel de Gaz Métro pour  
l'exercice financier terminé le 30 septembre 2016 – délai  
Dossier de la Régie : R-3992-2016

---

Mesdames, Messieurs,

Dans sa lettre du 10 mai 2017, le Distributeur indique qu'il lui est impossible de déposer ses réponses à la demande de renseignements no 2 de la Régie selon l'échéance fixée, considérant notamment que ses effectifs sont déjà très sollicités à formuler les réponses aux demandes de renseignements dans le dossier R-3987-2016.

Conséquemment, Gaz Métro demande à la Régie de prolonger jusqu'au 17 mai prochain le délai imparti pour répondre à sa demande de renseignements no 2, soit en même temps que son argumentation dans le même dossier.

Selon Gaz Métro, une telle échéance laisserait suffisamment de temps aux intervenants pour en prendre connaissance avant le dépôt de leurs argumentations, lequel dépôt est prévu le 24 mai prochain.

La Régie accorde le délai demandé par Gaz Métro et l'autorise à déposer ses réponses à la demande de renseignements no 2 au plus tard le 17 mai 2017, à 12h.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml